



Distinctions

Après 37 années passées au service de la commune, Monsieur François HARDY, ancien Maire d'Altwiller, a été nommé Maire Honoraire après 31 ans de fonction. Elu Conseiller Municipal le 14 mars 1971, il a été élu Maire d'ALTVILLER le 26 mars 1977 et réélu en 1983, 1989, 1995 et 2001 et s'est retiré en mars 2008.

On retiendra les nombreux chantiers menés à bien par les équipes successives :

De l'arrivée de l'eau potable à la nouvelle mairie, en passant par les lotissements, la construction du foyer, l'enfouissement des réseaux, la liste est longue et a changé la physionomie du village.



Monsieur Jean-Luc HENRION a également été honoré. Elu Conseiller Municipal le 13 mars 1977, il se retire en mars 2008, après 31 années de vie communale dont 25 années en tant qu'Adjoint. Travailleur de « l'ombre », fidèle lieutenant du Maire François HARDY, il a largement contribué à l'essor du village en réalisant entre autres le bulletin communal et en instaurant le concours des maisons fleuries. N'oublions pas les années passées comme trésorier à la Fabrique.

Ancien professeur

des écoles, il était aussi le correspondant local du Républicain Lorrain.

C'est en présence d'une assistance nombreuse, dont le Député-Maire André WOJCIECHOWSKI, le Conseiller Général Fabrice BOUCHER et des maires des communes avoisinantes, que le Maire Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, a remis l'écharpe de Maire Honoraire à Monsieur François HARDY et celle d' Adjoint Honoraire à Monsieur Jean-Luc HENRION.

Toutes nos félicitations et nos remerciements à ces deux citoyens, qui ont mérité notre respect.

Sommaire

Distinctions	p 1
Edito.....	p 2
Ordures ménagères	p 2
Conseil Municipal	p 3
Travaux dans la commune ...	p 5
Autorisations	p 6
Repas des Anciens	p 7
Etre pompier à Altwiller	p 8
A l'école	p 10
Nos associations	p 11
Autrefois	p 15
Informations pratiques	p 16

Au terme de cette première année de mandat, le bilan me semble plus que positif .

Comme vous avez sans doute pu le constater, de nombreux petits travaux ont été réalisés par notre équipe municipale de manière à faire des économies non négligeables.

Depuis quelques mois une section informatique est venue enrichir les différents clubs déjà en place. Cette nouvelle activité, qui a d'ores et déjà beaucoup de succès, contribue au dynamisme de notre village.

Je tiens à remercier toutes ces personnes pour leur investissement.

Bien sûr, nous continuons à travailler sur d'autres projets. Certains vont se réaliser très prochainement, comme par exemple, les jobs d'été pour nos jeunes, un chemin de randonnées, la réfection des routes, la mise en place de ralentisseurs, etc...

Je tiens toutefois à vous préciser que si l'équipe municipale oeuvre sans compter pour l'amélioration de notre cadre de vie, il va de soi que vous en êtes également les acteurs. Les manques de respect, plus particulièrement les bruits et nuisances de voisinage, sont sources de conflits inutiles.

Il est à la portée de tous d'adopter des gestes citoyens et de respecter les règles de savoir-vivre.

A l'approche des grandes vacances, je vous souhaite à toutes et à tous de vivre en harmonie les uns avec les autres et de profiter d'un repos bien mérité.

Jean-Jacques BALLEVRE



Ordures Ménagères

La dernière augmentation de la redevance des ordures ménagères date du 1er janvier 2003 et les tarifs appliqués jusqu'à présent ne permettent plus d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Le SIVCOM disparaîtra au 1er juillet 2009 suite à la prise de compétence "Collecte et Traitement des Ordures Ménagères" depuis le 1er janvier 2009 par la Communauté des Communes du Pays Naborien. Cela a pour conséquence de reprendre la gestion d'une déchetterie supplémentaire, en l'occurrence celle de la ville de L'Hôpital, et du personnel supplémentaire.

L'augmentation est également due essentiellement à une forte augmentation de la taxe sur les activités polluantes. Le coût passe de 8,21 € la tonne en enfouissement à 13 € en 2009.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 24 mars 2009, a voté à l'unanimité l'augmentation des taux pour 2009

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	Artisans et Commerçants
Montant prélevé en 2009 (en €)	104,-	186,-	242,-	301,-	360,-	422,-	242,-
Montant par facture	34,66	62,-	80,66	100,33	120,-	140,66	80,66

Les réunions du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2008

➤ **Renouvellement des contrats de travail**

- ✓ Un contrat à durée indéterminée a été conclu pour l'Adjoint Administratif, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à raison de 17h30 par semaine à compter du 01/01/2009.
- ✓ Le contrat d'engagement concernant l'ATSEM a été renouvelé pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable à raison de 32h par semaine à compter du 01/01/2009.

➤ **Prévisions travaux 2009 et achats**

Réfection de la route vers la Nied - Chemins de randonnées - Porte de L'Eglise + Plancher Clocher - Porte de garage logement communal école - Aménagement des garages communaux - Aménagement salle informatique Mairie - Ordinateur portable pour Mairie + destructeur de papier - Rénovation abribus - Installation de bancs - Etude de l'aménagement du chemin allant au CAT - Etude de l'amélioration de la circulation CD 22.

➤ **Autorisation de dépenses Budget 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager et à mandater les dépenses.

➤ **Divers**

Informations sur différents points :

Communauté de Communes du Pays Naborien - Commissions Communales - Subvention Pacte 57 programme 2009-2011 - Critères d'attribution des subventions 2009 aux associations - Formation des élus pour 2009 - Recensement de la population (Document INSEE) - Gestion du Foyer - Indemnités de sinistre - Convention RTE - Communiqué du Collectif des Associations des Commerçants Artisans - Association des piégeurs de la Moselle.

Séance du 20 février 2009

➤ **Achat de matériel informatique et de machines pour les espaces verts**

- ✓ Matériel informatique pour 1.466,50 €, débroussailleuse pour 1.756,77 €, aspirateur à feuilles pour 1.400,00 €, moteur CombiSystem Stihl (avec accessoires) pour 736,46 €.
- Une aide financière a été demandée au Ministre de l'intérieur pour l'achat de ce matériel.

➤ **Plan communal de sauvegarde**

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de prendre l'arrêté d'adoption du plan communal de sauvegarde de la commune d'ALTVILLER.

➤ **Subventions aux associations**

Les subventions aux associations ont été accordées suite aux différentes demandes. Les montants 2008 ont été reconduits.

➤ **O.N.F. Coupe de bois**

La coupe de bois a été réalisée dans la parcelle 5 (Rischstuden). 20 personnes se sont inscrites, coût pour le particulier 6.00 € le stère avec la charbonnette gratuite. Par contre il se rajoutera 3.00 € TTC par stère y compris pour la charbonnette pour les frais de prestation de l'O.N.F.

Des travaux d'investissements pour 2009 sont prévus dans la parcelle 3 (forêt Liebusch). Coût approximatif de l'opération 3 000 €.

➤ **Motion O.N.F.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la motion O.N.F.

➤ **Carte communale**

Présentation de la Carte Communale aux Personnes Publiques Associées le 17 mars, suivie d'une enquête publique.

➤ **Indemnités de sinistre**

Le tribunal a alloué à la commune une somme de 1.375,44 € correspondant au sinistre de mars 2005 au foyer. Un acompte de 360 € a été versé.

➤ **Emploi jeunes**

Une opération "emploi jeunes" sera lancée pour les vacances d'été 2009. Sont concernés les jeunes de 16 ans à 18 ans. Une réunion d'information est programmée.

➤ **Divers**

Honorariat à M. HARDY François (Maire) et M. HENRION Jean-Luc (Adjoint) - Repas des Aînés - Résultat de l'enquête publique des travaux du SIANA - Atelier Informatique (une salle sera aménagée à l'étage supérieur de la mairie).

Séance du 11 mars 2009

➤ **Compte Administratif 2008**

Le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion 2008 établi par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Avoid qui présente les valeurs identiques au Compte Administratif.

➤ **Taux d'imposition des quatre taxes**

Après avoir pris connaissance de l'état «N° 1259 MI» et après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour 2009 les taux appliqués en 2008, à savoir :

Taxe d'habitation	12,83%	Taxe foncière (bâti)	12,61%
Taxe foncière (non bâti)	32,84%	Taxe professionnelle	9,13%

➤ **Affectation des résultats 2008**

Investissement	Excédent cumulé fin 2008	37.456,74 €
Fonctionnement	Excédent cumulé fin 2008	107.294,57 €
	Disponibilité	144.751,31 €

➤ **Indemnités du percepteur**

M. le percepteur fait valoir ses droits à la retraite à compter du 3 juillet prochain. Le Conseil Municipal accepte le décompte relatif à la gestion de 2008 qui s'élève à 346.87 € brut, ainsi que le décompte des six premiers mois de l'exercice 2009 qui s'élève à 173.44 € brut.

➤ **Subventions 2009**

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention pour le financement des voyages pour les jeunes scolarisés dans les classes de collèges et lycées.

➤ **Travaux 2009 - Orientation budgétaire**

Aménagement d'un carrefour surélevé rue de l'église	6 670,10 € HT
Réfection chemin rue de la Nied	22 705,00 € HT
Elargissement du chemin d'accès au CAT	13 153,00 € HT
Chemin promenade	7 092,25 € HT

Le feu d'artifice sera pris en charge par la commune (environ 1.000,00 €)

Le prix du transport scolaire concernant les allers-retours à la piscine sera de 60.00 € par date.

➤ **Modification des limites territoriales de l'Hôpital et Saint Avoid**

➤ **Divers**

- ✓ 17 jeunes sont inscrits pour les jobs d'été - Formations des élus - Invitation bol de riz - problème d'éclairage CD22.

Séance du 15 mars 2009

➤ **Zonage d'assainissement**

Les travaux sont confiés à la société BEPG de Villers les Nancy pour un montant de 3 690 € HT.

➤ **Emploi jeunes "Job d'été 2009"**

17 jeunes sont inscrits, 10 filles et 7 garçons. Chacun effectuera une période de travail de 2 semaines (2 x 20 heures de 8h à 12h) pendant les mois de juillet et août 2009.

➤ **Travaux 2009**

La réfection du chemin de la Nied à partir de la ferme Doucher jusqu'au pont de la nied sera réalisée.

La commission des travaux se réunira le 05 juin 2009 à 16h30 afin de faire le point sur les différents travaux à réaliser. (Rue Delphine Motte (virage), impasse de Chambrey, plateau surélevé rue de l'église, avaloirs, rue du coin).

➤ **Concours maisons fleuries**

Le concours des maisons fleuries est reconduit. Le jury sera composé de membres extérieurs à la commune. Cette opération se fera probablement la semaine 28.

➤ **Circulation impasse de l'école**

Un arrêté sera pris, instaurant un sens interdit en bas de l'impasse de l'école avec accès uniquement aux riverains et véhicules de sécurité.

➤ **Modifications des statuts de la CCPN**

- Adhésion à la Fédération Intercommunale des Commerçants et Artisans du Pays Naborien.
- Adhésion au SYDEME à compter du 1er juillet 2009.
- Adhésion au Syndicat à Vocation Touristique du Pays de Nied.

➤ **Indemnité de sinistre.**

Un chèque de 400 € qui représente un acompte sur le coût du préjudice de 1375,44 € est parvenu.

➤ **Divers**

- ✓ Mise aux normes de sécurité des stores de la mairie et du foyer - Tenue de l'urne pour les élections européennes du 07 juin 2009 - Demande d'aide refusée pour une formation BAFA
- INPES : grippe A (H1 N1), précautions à prendre.

Travaux dans la commune

Travaux réalisés par des membres de l'équipe municipale



➤ Plus de clarté pour la classe de CP

Les thuyas, plantés à l'époque de la construction du foyer, ont été abattus. Ils obscurcissaient la salle de classe et servaient de refuge à de nombreux parasites. Ils restent les souches qui seront enlevées lors des travaux d'été.

➤ Le saule pleureur a perdu sa couronne

Un petit coup de fraîcheur pour cet arbre, il n'en repoussera que plus vigoureux et plus touffu. Des câbles électriques et téléphoniques étaient pris dans les branches et menaçaient de se rompre. Il a fallu faire preuve de dextérité pour éviter une interruption des connections.



➤ Réfection d'un des planchers du clocher

L'accès au clocher était devenu dangereux. Toutes les planches ont été arrachées et remplacées par des neuves. Il est maintenant plus facile d'accéder sous le toit de l'église pour l'entretien électrique. Dans le même temps, un nettoyage des déchets et des fientes a été effectué. L'accès au clocher est à nouveau propre et sécurisé.

➤ Jobs d'été

Suite à la réunion d'information du 7 mars, 10 filles et 7 garçons se sont inscrits pour participer aux travaux d'été. Chaque jeune sera occupé pendant 40 heures, réparties sur 2 semaines du lundi au vendredi de 8h à 12h. Des groupes encadrés par des bénévoles du Conseil Municipal seront constitués pour effectuer des travaux de rénovations, d'embellissement et de nettoyage.

La ligne 225.000 volts est démontée

Les anciens pylônes démontés

Soyez sans crainte, le personnel de l'entreprise Forclum a calculé son coup, aucun risque pour la maison. Une simple illusion d'optique et la photo prise au bon moment. Au total ce sont 4 pylônes qui ont été démontés sur le ban de la commune. Les chemins ont été broyés et damés pour les rendre plus carrossables.



Quelles autorisations pour quels travaux ?

Refonte du code de l'urbanisme - nouveaux permis, nouveaux formulaires Règles applicables depuis le 1^{er} octobre 2007

Vous allez aménager votre maison, votre jardin ?

Vérifiez si vous êtes en règle avec la législation. Suivant les travaux que vous voulez réaliser, il vous faut déposer une **Déclaration Préalable** ou un **Permis de Construire**. (Délai d'instruction : 1 mois pour les **DP** – 2 mois pour les **PC**)

En cas de doute, renseignez-vous à la mairie.

Signification des abréviations :

DP = déclaration préalable

PC = permis de construire

SHOB = surface hors œuvre brute

SHON = surface hors œuvre nette



CATEGORIES	types de formulaires à compléter
Abri de Jardin, garage, véranda, terrasse	DP ⇒ jusqu'à 20 m ² de la SHOB PC ⇒ au-delà de 20 m ²
Barbecue en dur	Aucune formalité si emprise au sol inférieure à 2 m ² DP ⇒ au-delà de 2 m ²
Piscine extérieure	Aucune formalité pour bassin < à 10 m ² DP ⇒ entre 10 et 100 m ² si couverture ne dépasse pas 1,80 m de hauteur. PC ⇒ pour un bassin découvert de + de 100 m ² ou un bassin couvert dont la couverture dépasse 1,80 m de hauteur
Mur de clôture	Aucune formalité si moins de 2 m de hauteur DP ⇒ à partir de 2 m de hauteur
Clôture, grillage, palissade, haies	Aucune formalité ou DP ⇒ si une délibération municipale s'impose.
Panneaux solaires, ravalement de façades	DP
Création d'ouverture, modifications de portes, fenêtres	DP
Changement de destination d'un bâtiment	DP ⇒ même sans travaux
Combles : Aménagement sans modification de l'aspect extérieur	Aucune formalité en dessous de 10 m ² de SHOB transformée en SHON DP ⇒ au-delà de 10 m ²
Combles : Aménagement avec modification de l'aspect extérieur	DP ⇒ quelque soit la surface de SHON créée
Surélévation	DP ⇒ s'il n'y a pas création ni agrandissement d'ouvertures PC ⇒ s'il y a création ou agrandissement d'ouvertures
Agrandissement	DP ⇒ entre 2 et 20 m ² de SHOB créée PC ⇒ si création de + de 20 m ²

*Liste non exhaustive.

La Vie au village

Repas des anciens 2009

Plus de cent personnes se sont retrouvées dimanche au foyer d'Altviller pour le traditionnel repas des anciens.

Des tables joliment décorées et fleuries aux couleurs du printemps ont accueilli les invités.

Au cours de l'apéritif, Madame Simone Hamann, Maire de Lachambre et Monsieur Jean-Jacques Ballèvre, Maire d'Altviller, ont honoré les aînés de l'assemblée. Madame Jeanne Lantonnois et Monsieur René Thil de Lachambre ainsi que Madame Antoinette Peiffer et Monsieur Romuald



Muller d'Altviller, qui se sont vu remettre, pour mesdames, un coffret de chocolats et pour les messieurs un magnum de Bordeaux. Le repas s'est ensuite déroulé dans la bonne humeur ; discussions et rigolades étaient de mise. Les plats étaient, aux dires de tous, excellents (de la crème Dubarry au duo de chocolat et poires, en passant par la cassolette de St-Jacques et le ballotin de pintadeau), le tout arrosé de vins de bon goût et consommés avec modération.

Les convives se sont séparés en fin d'après-midi, après le café accompagné de pâtisseries. Une journée agréable, une première aussi pour la nouvelle équipe de la municipalité d'Altviller. L'an prochain, ce sera dans le nouveau foyer de Lachambre que se rassembleront les anciens des deux communes.

Echos de nos forêts

Débroussaillage

Une petite sortie en forêt a permis de constater les travaux réalisés sur les parcelles 8 et 9 route de Holbach.

Celles-ci ont été débroussaillées par les agents de l'ONF. On peut observer la diversité des essences telles que : chênes, hêtres, charmes, qui formeront la forêt pour nos générations futures.



Bois de Chauffage

20 demandes furent enregistrées en mairie. M. Braussen, agent patrimonial à l'ONF, a défini 20 lots sur l'ensemble de la coupe. Après lecture du règlement et des bonnes pratiques en forêt, M. Braussen organisa le tirage au sort des lots. Le prix du stère a été fixé à 9 € et le prix de la charbonnette à 3 €.

Etre pompier à Altviller

Chaque année, 10 000 vies pourraient être épargnées en France si 20% de la population française connaissait les gestes de premiers secours. Actuellement, moins de 10 % des français y sont initiés. Devant ce constat, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a doté les Centres de Première Intervention, depuis décembre 2008, d'un défibrillateur cardiaque, d'un sac P.A .P.S. (Point d'Alerte Premiers Secours), d'une bouteille d'oxygène et d'un bip pour chaque sapeur-pompier. Depuis cette dotation, en cas d'intervention sur la commune d'Altviller, les pompiers du village sont "déclenchés" et interviennent en même temps que leurs collègues du Centre de Secours. L'Arrêt Cardio-Respiratoire (A.C.R.) cause aujourd'hui près de 50 000 décès par an. 70 % de ces accidents ont lieu devant des témoins qui, le plus souvent, ne savent pas pratiquer les gestes adaptés. L'A.C.R. est donc un facteur de mort subite qu'il devient urgent de transformer en celui de mort "évitable". Face à un cardio-respiratoire, le temps est un tueur. Si aucune action n'est entreprise dans les dix premières minutes, le risque de décès est très important.



Les sapeurs-pompiers d'Altviller recrutent

Depuis le 1er janvier 2008, pour être engagé(e) en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV) en Moselle, il faut au préalable avoir entre 16 et 55 ans et passer :



- l'examen du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe niveau1)
- des tests sportifs : épreuve d'endurance "luc léger" palier 5, au minimum - 8 pompes
- une visite médicale d'aptitude (mesurer au minimum 1.57 m, avoir une bonne acuité visuelle, absence de problèmes cardiaques ...)
- être à jour des vaccinations : diphtérie, tétanos, polyomyélite et BCG.

La vaccination contre l'hépatite B est également obligatoire pour être SPV. Il vous faudra, au minimum, avoir reçu la première injection avant la visite d'incorporation.

Pour tous renseignements, contacter le Lt Pierre BOUR tél 03 87 92 74 08 ou 06 42 46 78 70 avant le 1er août.

Défilé du 14 juillet 2009 à Paris sur les Champs-Élysées

Les Sapeurs-pompiers du Grand Est de la France auront l'honneur de défiler sur les Champs-Élysées le 14 juillet. Suite à une sélection départementale, 21 personnes du SDIS de la Moselle ont été sélectionnées. Le caporal chef Antoine Mota sapeur pompier à Altviller en fait partie. Nous lui souhaitons un bon défilé.

Pour le 3^e arrêt du TGV de Moselle-Est à Saint-Avold

Nous comptons sur vous ! Aidez-nous, signez la pétition !

Elle est disponible en Mairie ou sur le site internet de la Communauté de Commune du Pays Naborien : www.paysnaborien.com

L'été arrive, avec lui les travaux extérieurs redémarrent

Les activités de plein air reprennent, repas champêtre, foot, pétanque, toujours un moment de convivialité et de joie. Malgré tout il ne faut pas oublier quelques règles à respecter pour éviter de gêner vos voisins. Il est toujours regrettable d'en arriver à des querelles alors que, en y mettant un peu de bonne volonté, tout rentre dans l'ordre.

Bruits de comportement	Bruits des activités	Bruits de chantier
Article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique	Articles R. 1334-32 à R. 1334-35 du Code de la Santé Publique <i>Les articles R. 1334-33 et 34 ne s'appliquent pas dès lors que les conditions d'exercices relatives au bruit sont fixées par les autorités compétentes ; à ce titre, ces conditions peuvent être fixées par le Maire/Préfet.</i>	Article R. 1334-36 du Code de la Santé Publique
Les trois catégories de bruits de voisinage		
 <p>● Activités professionnelles non soumises à une réglementation spécifiques : supermarché, (compresseur, ventilation), atelier de menuiserie, garage/carrosserie/aire de lavage, éolienne...</p> <p>● Activités sportives, culturelles ou de loisirs : moto-cross, quad, jet-ski, gymnase, salle polyvalente, (climatiseurs, pompes à chaleur, appareils électroménagers... terrain de sport, établissement diffusant de la musique amplifiée...</p>	 <p>● Bruits émis par les chantiers de travaux publics/privés : marteau-piqueur, groupe électrogène, engin de terrassement...</p>	

Rappelons les horaires à respecter pour l'utilisation d'outillage bruyant (pour les particuliers)

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 14h à 19h, les samedis
- de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.

Vitesse excessive et stationnement

L'ensemble des rues du village est limité à 45 km/h. Les trottoirs sont prévus pour les piétons, les poussettes... Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident.. dont vous seriez responsable ! Le respect des limitations de vitesse et de stationnement sont gages de sécurité pour nous et nos enfants.



Nos amis les bêtes

De plus en plus de concitoyens se plaignent de la divagation des chiens. Nous rappelons qu'un chien est considéré en état de divagation quand il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Le Maire peut prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et les conduire à la fourrière.



Chien aboyeur

Avant d'appeler le Maire, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Barbecue

L'été revient et avec le soleil, les grillades au barbecue.

Il faut rappeler quelques règles de prudence élémentaires :

N'utilisez jamais de produits inflammables (alcool à brûler, essence...). Posez le barbecue sur une surface stable, éloignez les enfants et portez des vêtements appropriés.



Carnaval à la maternelle

Les enfants de l'école maternelle se déguisent.

Lors de cet après-midi récréatif, Zorro, Batmann et autres sorcières ont côtoyé les princesses et les indiens. Tous les enfants étaient venus déguisés pour la fête.

Les jeux et les danses organisés par les enseignantes et leurs assistantes ont ravi les bambins. Un goûter était également prévu pour compléter cette journée.



Carnaval de l'APE

L'Association des Parents d'Elèves a organisé un après-midi carnaval pour tous les enfants.

Ils étaient plus d'une cinquantaine, déguisés, grimés, à se défouler dans la salle du foyer. Les parents, qui accompagnaient les plus jeunes, ont profité du stand café-gâteaux, très bien fourni, pour passer un moment à bavarder.

Les enfants font le cirque

Les enfants de l'école maternelle d'Altviller ont fait leur cirque devant leurs parents. Le soleil rayonnait sur ce spectacle de kermesse. Pas de chapiteau, mais une scène en plein air où chaque enfant a joué son rôle.

Jongleurs, dompteurs, équilibristes, magiciens, funambules, et bien sûr les clowns, ont égayé l'après-midi.

Une heure et demie de spectacle haut en couleur préparé depuis plusieurs mois.

La kermesse a ravi les spectateurs, parents, grands-parents et amis qui ont passé un moment très agréable. Ils ont pu se rafraîchir au bar et se restaurer avec saucisses et gâteaux.



Plus de confort

Des convecteurs électriques ont été changés dans plusieurs classes.

Plus efficaces, plus économiques, ils ont également permis de libérer de l'espace.



Des téléphones sans fil ont été acquis, un pour chaque classe. Ils permettent aux enseignantes de transférer les appels et de se contacter sans quitter les élèves.



La vie Associative

*Une promenade de
n, vous permettra de découvrir les paysages du
KammerAlpen.*

**Marche gourmande de l'école Buissonière
Altviller-Lachambre
le 4 octobre 2009**

*6 Arrêts sont disséminés
Le long du parcours,
Lorraines.
où vous dégusterez des*



Une grande première, l'APE, l'Amicale des Pompiers d'Altviller, l'ASCA et la Société des Ouvriers et Mineurs organisent une marche gourmande entre Altviller et Lachambre.

Des dégustations disséminées sur un trajet facile d'une dizaine de km, vous permettront de découvrir les alentours de nos villages.
Point de départ et de retour à Altviller.

Les places sont limitées, inscrivez-vous rapidement. Vous trouverez dans ce bulletin, dans les mairies et à l'office du tourisme de St-Avold, un dépliant avec les renseignements nécessaires.

Date limite d'inscription : 6 septembre

Vous pouvez également consulter le site internet :
sites.google.com/site/marchealtvillerlachambre/



Notre Dame du rosaire

20ème anniversaire 1989 - 2009

Le dimanche 10 mai, le soleil était au rendez-vous pour la fête du 20ème anniversaire de l'Association Notre Dame du Rosaire. La journée débuta par une messe célébrée en l'église de Laning par l'Abbé Sébastien DOUVIER, qui au cours de celle-ci remis à la présidente la somme de 650 € pour la Fondation du Père Jeannot de Madagascar. Cette somme représente 50 % de l'argent récolté au cours d'un repas de charité organisé le 29 mars dernier par l'Abbé Sébastien DOUVIER.



C'est autour d'une bonne table à Notre Dame de Bonne Fontaine que la soixantaine de pèlerins s'est retrouvée en toute convivialité. Après des moments de détente, l'Abbé DOUVIER médita le chapelet sur ce lieu marial. Quand le chauffeur du bus déposa les pèlerins à Laning en début de soirée, on promet de se revoir très prochainement.

L'Association Notre Dame du Rosaire œuvre tout au long de l'année par diverses actions telles que brocantes, parrainages, repas, vente de chocolats... au profit des enfants démunis d'Antsirabe à Madagascar.

L'Association vous informe de ses prochains pèlerinages :

Notre Dame de l'Épine le dimanche 5 juillet, visite de ce Haut Lieu Marial en Champagne.

Notre Dame de la Salette du 7 au 10 août.

Lisieux du 25 au 28 septembre (grande fête Thérésienne)

Internet et informatique

Microtel Altviller

Une idée pas tout à fait en l'air qui devient un projet puis une réalité. Le club Microtel Altviller a vu le jour le 6 février 2009 lors de la présentation publique.

Ce projet est adopté et soutenu par la Mairie, le Microtel Saint-Avold et l'ASCA.



Pour cela un local et le mobilier sont mis à la disposition du club par la municipalité. L'aménagement du réseau électrique et Ethernet est réalisé par une équipe de bénévoles. Le matériel informatique est fourni par Microtel Multimédia, Fédération Lorraine, épaulé par le Microtel de Saint-Avold.

Le club Microtel Altviller est une nouvelle activité au sein de l'ASCA, bénéficiant ainsi de sa structure et ses statuts. Il est également club affilié à la Fédération Lorraine des Clubs Microtel.

Les animateurs sont Jean-Pierre Montalbano, Fernand Biegel, Michel Nodin et Eric Radlowski.

Des sessions de formation vont de l'initiation à l'informatique vers le perfectionnement de l'utilisation des systèmes d'exploitation et des logiciels de traitement de texte, de tableur, de dessin, de traitement de photos, sans oublier la navigation sur la toile internet. Les demandes spécifiques seront prises en compte pour élaborer un programme de l'activité.

L'inauguration du club le 12/05/2009, en présence du maire et des conseillers, de M. le Maire Honoraire François HARDY, des représentants du Microtel de Saint-Avold, des représentants de la Fédération Régionale des clubs Microtel Multimédia et des représentants de l'ASCA, conforte toute l'équipe à la réussite de cette initiative et contribue à l'activité de notre village.

Toutes les photos sont visibles sur le site à l'adresse : <http://microtelaltviller.e-monsite.com/>



Association des Parents d'Elèves

Vide-grenier

Le 20 septembre, à Lachambre, l'APE organise son incontournable vide-grenier.

Réservez vos places dès maintenant auprès de:

Mme Isabelle DIDIER au 03 87 29 94 77

Mme Sophie LORENZ au 03 87 29 94 49.

Au programme de cette fin d'année :

- la fête de la St-Martin qui aura lieu le 10 novembre,
- la participation à la St-Nicolas.





Soirée Tyrolienne

Belle réussite de la soirée Tyrolienne aux dires des uns et des autres. Nous avons fait le plein cette année. On a bien mangé, on a bien dansé et on s'est bien amusé. Ce fut un grand moment convivial entre amis grâce notamment à l'animateur Jo Basin, qui comme à son habitude a satisfait les danseurs de toutes les générations. Un merci particulier à tous les participants pour cette belle soirée.

Marche du 1er mai

Un circuit inédit, un beau soleil, une centaine de marcheurs, tout était réuni pour que la journée soit agréable.

La balade débute donc tranquillement à travers champs et forêts avant de monter progressivement sur les hauteurs de Vahl-Ebersing. Endroit idéal pour une petite pause autour d'une table de ravitaillement bien garnie et avec en prime un panorama splendide sur la vallée de la Nied. Le retour sur Altviller n'était alors plus qu'une formalité et quelle satisfaction d'avoir réussi cette belle randonnée en ayant découvert de magnifiques sentiers autour de notre village. En récompense tout ce beau monde s'est retrouvé au foyer pour déguster un sauté d'autruche façon bourguignonne .



Schwätze Blott

Pour mieux répondre au succès grandissant de notre troupe de théâtre, nous avons programmé cette année 2 séances à Altviller, le samedi soir et le dimanche après-midi, afin de satisfaire tous les spectateurs. Ce sont des nouvelles pièces " Noh'm Mittaschläfchin – Dea Sclaumaia, dea Gauna – Im Frisouasalon " qui ont fait vibrer la salle et fait rire aux éclats un public assidu et totalement conquis par la prestation des acteurs.



Toute la troupe vous donne déjà rendez-vous pour le spectacle 2010

Crécelleurs

Cette année la météo a été plus clémente pour tous ces jeunes qui ont arpenté nos rues pour annoncer l'Angélus jusqu'au retour des cloches.



Un grand merci à nos concitoyens pour l'accueil réservé à tous ces enfants lors de leur collecte et surtout pour leur grande générosité.

Les activités de l'ASCA

Peinture : lundi à 14h30 et à 20h (tous les 15 jours)

Country : mardi à 20h

Patchwork : lundi à 20h (tous les 15 jours)

Gymnastique : mercredi à 20h

Club des aînés : jeudi à 14h

Yoga : jeudi à 19h45

Art floral : 1 vendredi par mois (suivant calendrier)

Rappel : La gestion de la location du foyer est assurée par Liliane STREIFF. Téléphone 03 87 92 23 29. Elle est assistée dans sa tâche par Julien SCHMIT. Toute information sur le site: <http://asca.altviller.free.fr>

Le club de billard "Le Chat Noir"

Comme chaque année, le Club de Billard « Chat Noir » a organisé son tournoi en 32 doublettes au café Rouget.

Billard de haut niveau et ambiance détendue ont caractérisé ce week-end du 17 mai.

Rendez-vous en mai 2010 pour le prochain opus.

Le Président Régis ROUGET



Club Epargne " A la vieille Auberge"



C'est le Club Épargne qui organisera les festivités du week-end de la fête du village.

Soyez les bienvenus, vous êtes tous conviés à participer à cet évènement qu'il ne faut rater sous aucun prétexte.

De la soirée dansante du samedi soir à l'enterrement de la « Kirv » le mardi, moments de détente et bonne humeur vous seront proposés.

A très bientôt

Le Président, Michel GERARD

Chorale Paroissiale

Week-end animé pour la chorale inter-paroissiale qu'était celui des 21 et 22 mars. En effet Laurent GRZYBOWSKI auteur, compositeur, interprète, journaliste, animateur et membre de l'équipe du Jour du Seigneur était l'invité de l'Abbé Sébastien DOUVIER.

Ainsi la chorale a pu bénéficier d'une formation liturgique riche en enseignement suivie de l'apprentissage des chants de l'auteur pour l'animation des messes du week-end. Associée au concert donné le samedi soir, la chorale gardera un agréable souvenir de son passage. Avec sa guitare et sa voix chaleureuse, il ouvre d'autres horizons. Son témoignage bouleversant aura marqué plus d'une personne.



Date à retenir

Fête de l'été

La fête d'été aura lieu le samedi 11 juillet dans la cour de l'école.

Marche Buissonnière Altviller-Lachambre

Rendez-vous le 4 octobre 2009 pour une ballade autour de nos villages.

Kirve Rémi

Le Club Epargne organisera la fête du village le 11 octobre et le Kirve Rémi le 13 octobre.

Microtel Altviller

La 2ème session débutera le 21 septembre 2009
inscrivez-vous dès maintenant auprès du responsable.

Chorale Récré'à sons

Concert de Noël le dimanche 13 décembre
au foyer d'Altviller

Les calvaires de notre village

Il y a dans notre village 5 calvaires datant en partie du 19ème siècle. D'après la monographie de l'Abbé COLBUS, il en existait d'autres disparus au fil des années.

Le Thielenkreuz qui se situe à la sortie Est du village, encadré de deux marronniers, fut érigé en 1864 par la famille Pierre et Jean THIEL.

Pour la petite histoire : il y eut lors d'un enterrement, un vendredi, un habitant de la « Hitt » (ancienne tuilerie, à présent La Ferme St Yves), qui y avait assisté en tant que porteur. La coutume voulait que les porteurs soient invités au repas qui suivait l'enterrement, ce dernier ayant eu lieu à 10 heures du matin. Ce « Hanett » comme on l'appelait, venait de quelques villages plus éloignés et parlait un peu différemment. A ce repas on avait donc servi des nouilles maison, comme il était de coutume le vendredi. Notre « Hanett » les apprécia fortement tout comme le vin accompagnant ce plat. Les autres porteurs un peu coquins lui servirent le vin en abondance et lui remplirent les poches de nouilles. Dans l'après-midi « Hanett » se mit en route vers la « Hitt ».

Mais en arrivant au Thielenkreuz, il fut tenté par l'ombre des châtaigniers et s'y reposa ; la sieste suivit. Sa femme trouvant que le retour tardait, vint à sa rencontre accompagnée de leur chien « Peïtou ». Ce dernier prit de l'avance et trouva son maître profondément endormi à l'ombre des châtaigniers. Il flaira les nouilles qu'il commença à retirer des poches du « Hanett ». Sa femme, la « Poupel » en voyant le tableau de loin, s'écria : « Mon Dieu, le Hanett est mort et Peïtou lui tire les tripes du ventre ». Un laboureur travaillant non loin ne manqua pas de propager l'histoire. Ces aventures se répétaient d'une génération à l'autre, car à l'époque il n'y avait ni radio, ni télé, ni ordinateurs et encore moins internet et les gens avaient le loisir de se raconter les histoires vécues par les habitants.



Thielenkreuz



Le second calvaire fut érigé en 1886 par Mlle Delphine MOTTE au lieu-dit le Bambesch parce qu'il se racontait que l'âme de son père n'ayant pas trouvé la paix apparaissait aux gens travaillant à cet endroit. Alors la « Mamsell », tel était son surnom, fit construire ce calvaire pour le repos de l'âme de son père.

Lors d'une épidémie de typhus, un calvaire avec la statue de St-Joseph, appelé en Platt « Da Josef », fut érigé en 1882. Une inscription gravée en latin dit : « St Joseph, protégez notre village ». Il se situe rue de la Nied à la sortie du village.



Da Josef

Une Croix avec statue de la Vierge, au lieu-dit Gähberg (à côté du Club-House) fut érigée le 21 octobre 1888 par Mlle Delphine MOTTE à la place d'une ancienne croix tombée en ruine. C'est pour les rogations (3 jours avant l'Ascension) et pour la Saint Marc que se firent les processions. Avant la messe de 7 heures, on chantait et on priait pour implorer la bénédiction des semences et des plantations et aussi pour obtenir d'abondantes récoltes car à cette époque on vivait essentiellement des produits de la terre.



Un dernier calvaire, moins connu et moins fréquenté fut érigé par mademoiselle Catherine BOUR, rue de Romazières, ancien "Hennenweg", dans les jardins. Elle le fit ériger en souvenir de sa mère, madame Suzanne BOUR née SCHANG décédée suite à une attaque cérébrale à l'âge de 80 ans le 27 mars 1929. Mme BOUR a été trouvée dans son jardin où elle s'y était rendue pour planter des oignons. C'est à cet endroit que quelques années plus tard, l'on construisit ce calvaire.



Suzanne ROUGET

Pour les calvaires disparus, veuillez vous référer au livre de l'Abbé COLBUS à la page 119.

Les informations utiles

Les permanences en Mairie

lundi et vendredi : de 14 h à 16 h

lundi et mercredi : de 19 h à 20 h

Téléphone : 03 87 92 06 54 Fax : 03 87 92 55 84

Courriel : mairie.altviller@wanadoo.fr Site Internet : <http://www.mairie-altviller.fr>

Ordures ménagères

ramassage hebdomadaire :

- déchets courants : le mercredi (poubelles hermétiques) reporté si férié
- déchets recyclables : le vendredi (sacs plastiques transparents) annulé si férié.
- ramassage objets encombrants : le deuxième mercredi du mois. reporté si férié.
- déchetterie intercommunale de Valmont : (demander le badge en mairie)

Heures d'ouverture : lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Les permanences à Saint-Avoid

à l'hôtel de ville :

Sécurité Sociale: le mardi et le vendredi de 8 h à 11 h 30

Caisse d'Allocations Familiales : le mercredi de 9 h à 11 h 30

Assistance sociale : le vendredi de 9 h à 11 h

CRAV (caisse de retraite) le jeudi de 9 h à 12 h

et sur rendez-vous (Tél. indigo 0 825 05 42 09)

à la **mairie annexe** (anciens locaux de France Télécom):

Conciliateur de justice André Marin : 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 12 h

Les N° de téléphones utiles

Service médical d'urgence : 15 Pompiers : 18 Gendarmerie : 03 87 92 10 17

Syndicat des eaux : 03 87 92 69 73 E.d.F. : Service dépannage 24/24 : 08 10 33 30 57

Presbytère : 2 rue de Vahl à Laning, Abbé Sébastien Douvier

Tél. et Fax : 03 87 92 98 41 Portable : 06 80 85 68 23 Courriel : laningparoisse@wanadoo.fr

"Nouvelles d'Altville" est un bulletin municipal gratuit, édité par la mairie à 250 exemplaires

Rédaction : Jean-Jacques Ballèvre

Mise en page : Fernand Biegel, Claude Déru, Jean-Pierre Montalbano, Mireille Muller, Pascal Pennerad, Joëlle Talaga, Angèle Weinacker.